



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones prioritaires

Question écrite n° 50542

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les suites données par son ministère et ses services déconcentrés à la mise en œuvre de la loi de développement du territoire de février 1995. Celle-ci prévoit que les départements inscrits en zones de revitalisation rurale sont, depuis le vote de cette loi, prioritaires dans l'attribution des dotations budgétaires destinées au logement. Il lui demande de lui faire connaître, pour chacun de ces départements, le montant des crédits affectés au logement social au titre des PLA, de la PAH et du PALULOS, ainsi que les dotations ANAH année par année, de 1990 à 1997 compris. Ces départements étant par définition davantage concernés par les crédits destinés aux procédures d'acquisition-restauration, il lui demande notamment pour 1997, comment il concilie les dotations affectées à ces départements et la priorité au logement dont les départements concernés ont été déclarés prioritairement bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50542

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1849